

Préparation de l'emplacement du compteur à l'intérieur du bâtiment

Ce document est valable lorsque l'immeuble comporte 3 ou 4 compteurs.

Il doit y avoir au moins autant de compteurs que de logements.

Comptage distinct

Chaque installation intérieure susceptible d'être utilisée par un utilisateur différent fait l'objet d'un comptage distinct (par point de fourniture).

Emplacement de l'ensemble de comptage

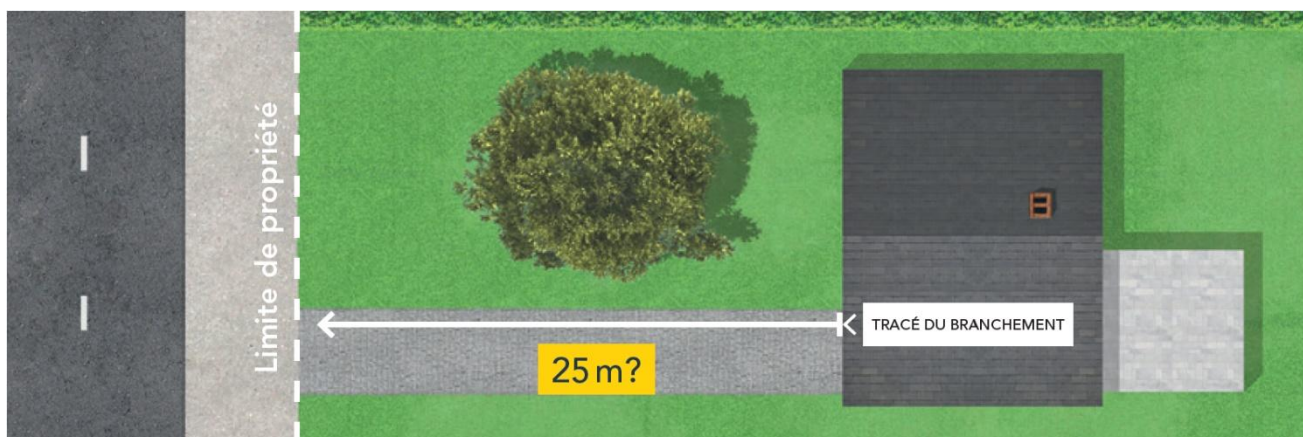
Le choix de l'emplacement de votre compteur est défini par le GRD en concertation avec vous. Celui-ci sera placé :

- au rez-de-chaussée du bâtiment, dans un local commun accessible à tous les occupants ;
- le plus près possible de la voirie et à maximum 3 mètres d'une porte donnant sur l'extérieur ;
- dans un endroit sec et accessible tant aux techniciens du GRD qu'à l'occupant.

Si la distance entre l'endroit de pénétration du câble dans le bâtiment et la limite du domaine privé est supérieure à 25 mètres, le compteur devra être placé dans un abri en limite de propriété.

Le coffret doit être installé dans un endroit approuvé par le GRD ;

- il ne peut se trouver au-dessus d'un compteur gaz ou en dessous d'une installation d'eau ;
- il doit être fixé sur une surface plane et rigide ;
- un espace de 80 cm minimum doit rester libre devant le coffret. Une profondeur de 35 cm est à prévoir pour l'épaisseur du coffret.



La pose du compteur dans le bâtiment ne pourra se faire que si le bâtiment est fermé ou, à défaut, si une armoire aux dimensions adaptées fermée et étanche est mise à disposition.

Ensemble de comptage

Le coffret standard à utiliser pour ce type de compteurs s'appelle « coffret 25D60 », en référence à ses dimensions de 25 cm de large sur 60 cm de haut.

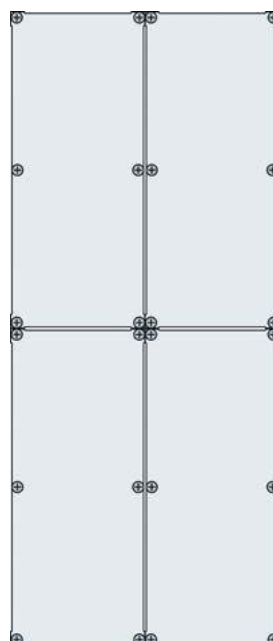
Vous pourrez vous le procurer facilement chez un revendeur de matériel électrique. Il est composé d'un fond et d'un cadre intermédiaire gris clair ainsi que d'un couvercle gris foncé. Il faut installer un coffret 25D60 par compteur. Si la section du câble d'alimentation désignée par le REW est supérieure ou égale à 50 mm², il faut également prévoir un coffret réducteur 25S60 pour deux entrées de 150 mm².

Vous pouvez aussi vous procurer un ensemble de comptage préfabriqué et monté sur un châssis métallique rigide auprès d'un fabricant. Dans ce cas, le châssis en métal doit être mis à la terre.

Vous pouvez choisir de mettre les coffrets en une ou deux rangées :



Dans le cas d'ensemble sur une seule rangée, le bas des coffrets doit se situer à une hauteur comprise entre 1 m et 1,20 m du sol fini.



Dans le cas d'ensemble à deux rangées, le bas des coffrets doit se situer à une hauteur de 50 cm du sol fini.

Chaque module de comptage est constitué des éléments suivants :

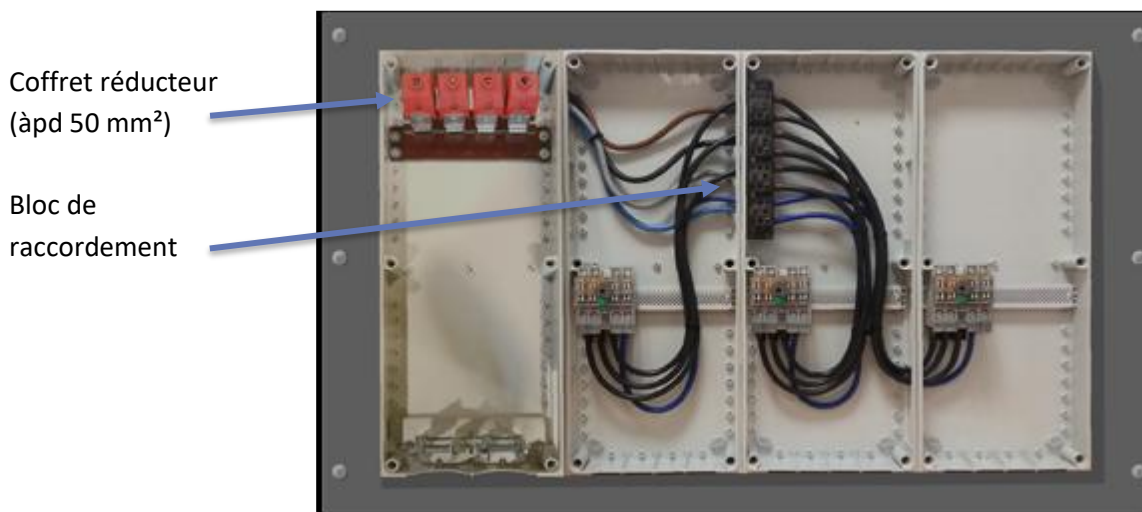
- un fond de coffret 25S60 muni d'un cadre intercalaire avec support en S pour disjoncteur DIN ;
- un couvercle 25D60 avec ses vis de fixations ;
- un sectionneur 125 ampères à commande tétrapolaire par module de raccordement ainsi que les fils de liaison (VOBs) d'une section de 25mm², portée à 35mm² pour une intensité supérieure à 63 ampères, entre le bloc de raccordement et les sectionneurs ;
- un kit de fils de section 25 mm² entre le sectionneur 125A et le disjoncteur monté aux bornes avales du sectionneur par le fabricant selon la tension et l'équilibrage des charges. Pour une intensité supérieure à 63A, un kit de fils de 35 mm² sera nécessaire (le disjoncteur est fourni par le REW) ;
- un kit de fils pour le raccordement entre le compteur et le disjoncteur adapté à la configuration du comptage choisi (230 V, 3x230 V, 3x400+N) ;
- des obturateurs adaptés pour chaque disjoncteur.



Afin de pouvoir alimenter chaque compteur avec le câble de raccordement, un bloc de raccordement doit être installé dans un des coffrets 25D60. Si la section du câble d'alimentation désignée par le REW est supérieure ou égale à 50 mm², l'ensemble de comptage doit être équipé d'un coffret réducteur 25S60 pour deux entrées de 150 mm².

Lorsqu'un coffret réducteur 25S60 est imposé, le câblage entre celui-ci, via le bloc de raccordement jusqu'à chaque sectionneur 125 ampères doit être installé. Il doit être de type VOB d'une section de 25mm², ou 35mm² s'il s'agit d'une intensité supérieure à 63A.

Respectez bien les consignes de montage communiquées par le fabricant et, veillez en particulier au contrôle du serrage de toutes les bornes et boulons d'assemblage aux couples prescrits.



Tâches de préparation à charge du client

- **Contrôler le serrage** de toutes les bornes et boulons d'assemblage ;
- **Mettre à la terre** le châssis métallique de l'ensemble de comptage du bâtiment ;
- **Introduire dans les coffrets 25S60, dégainer et fixer les câbles de liaison.**
- **Repérer chacun des coffrets et des câbles de liaison de manière univoque** par le numéro d'identification de l'appartement ou du commerce et du code EAN fournit dans le devis de raccordement.
- **Sans repérage correct des différentes installations, la mise en place des compteurs ne pourra avoir lieu.** Cette situation pourra conduire à des frais supplémentaires pour le client.

Equipement intérieur du coffret de comptage

Une fois l'ensemble de comptage placé, il doit être équipé d'une série d'éléments complémentaires qui permettront au GRD d'alimenter votre installation intérieure en fonction de vos besoins et en toute sécurité.

- Le câble de liaison, qui relie le compteur au coffret divisionnaire, doit être introduit dans le coffret 25D60 au travers d'une entrée de câble et d'un support anti-traction. Il doit être de type XVB ou XGB et de section adaptée à la puissance demandée (4x10² minimum et de 4x25² maximum), hors multibrins souple et sans fil de terre.

Il faut prévoir une longueur libre dégainée de 80 cm, fils non dénudés, dans le coffret, en respectant le code de couleurs suivant dans le coffret divisionnaire :

- Raccordement monophasé : brun - bleu
- Raccordement triphasé 3 x 230 V : brun - noir - gris
- Raccordement triphasé 3 x 400 V + N : brun - noir - gris – bleu

Votre installation intérieure

Votre installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-même ou faire appel à un professionnel.

Le Règlement Général sur les Installations Electriques, disponible notamment sur le site des principaux organismes agréés de contrôle, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.

L'installation triphasée 3x230 V doit être conçue de manière à pouvoir être alimentée en 3x400 V+neutre moyennant une adaptation du coffret divisionnaire et des prises triphasées.

Le RGIE interdit les borniers intermédiaires entre le compteur et le différentiel protégeant l'installation.

Intervention du GRD

Le jour du rendez-vous fixé, nos techniciens se chargeront de :

- raccorder les câbles des modules de comptage aux disjoncteurs et aux compteurs ;
- raccorder le câble de raccordement à l'interrupteur général 250A;
- raccorder le câble de liaison que le maître d'ouvrage a installé vers son coffret divisionnaire ;